



Paris, le 31 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMF alerte sur le manque de concertation entre les maires et les services de l'Éducation nationale

A l'occasion du déplacement de la Première ministre et de membres du gouvernement dans la Nièvre, l'AMF souhaite rappeler ses propositions en matière d'éducation et de maillage des écoles dans les zones rurales.

A la suite de plusieurs saisines de maires et de présidents d'associations départementales de maires, elle a déjà alerté le ministre de l'Éducation nationale sur des difficultés, voire l'absence, de concertation préalable avec les élus et rappelle sa demande de l'accord du maire avant toute fermeture de classe.

Les incidences sont, en effet, très concrètes pour les communes, tant en matière de locaux que de personnels et d'organisation des accueils périscolaires, voire plus globalement en matière d'attractivité du territoire.

L'AMF attend des réponses quant au devenir des conventions ruralité et est en capacité de proposer un cadre de concertation renouvelé avec l'Éducation nationale sur la carte scolaire grâce aux travaux de ses commissions éducation et territoires ruraux.

Cet outil peut permettre d'élaborer une vision stratégique commune sur le maillage territorial des écoles primaires qui conjuguent la qualité de l'offre d'enseignement et une proximité acceptable entre le lieu de résidence et le lieu de scolarisation des enfants.

Elle appelle à l'instauration d'une sectorisation du territoire scolaire selon le principe « pas de commune sans école », au sens où chaque commune doit être rattachée à une école de territoire.

Les maires doivent être reconnus pleinement comme des partenaires incontournables aux côtés de l'Éducation nationale, afin de tenir compte des projets de développement des territoires ruraux. Ils attendent des garanties de la part de l'État pour sécuriser leurs investissements pour l'école, qui doivent être considérés comme des investissements d'avenir.